



CATALOGUE FORMATION



2025

P.T.S.M.

Qualiopi
processus certifié

🇫🇷 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



Centre Hospitalier Ravenel
1115 avenue Porterat
88500 Mirecourt



Organisme de Formation
Tél. 03 29 37 84 07

Numéro d'agrément
41 88 01206 88



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ORGANNIGRAMME	4
MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES	5
PLAN D'ACCÈS	7
● PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE.....	8
● PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE – Modules Jeunes	10
● LES MESURES DE DÉSESCALADE 3J : Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade	12
● LES MESURES DE DÉSESCALADE 2JNS : Repères pour mieux comprendre, outils pour mieux intervenir. (Administrations, Travailleurs Sociaux & Bénévoles) ...	14
● LES MESURES DE DÉSESCALADE 2JEA : Prévenir et gérer les comportements violents des enfants et adolescents en ESSMS.	16
● LES MESURES DE DÉSESCALADE 2JEHPAD : Face aux troubles psycho-comportementaux en EHPAD : Techniques de désescalade.	18
● PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE – Méthode déposée Grouille-Smolis.....	20
● MIEUX CONNAÎTRE LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES.....	22
● PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE SENTINELLE.....	24
LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	26
POLITIQUE HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION	28
LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES	29
LES RÉFÉRENCES	31





| ÉDITORIAL

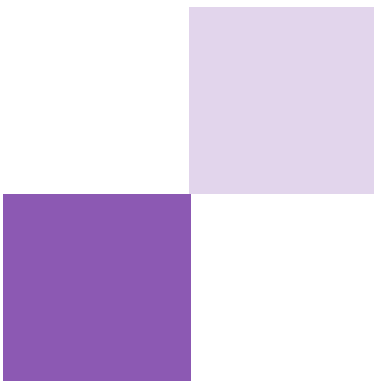
Le Centre Hospitalier RAVENEL est un établissement spécialisé en Psychiatrie reconnu, sur lequel l'organisme de formation prend appui. L'objectif est d'affirmer le rôle de la formation comme un outil incontournable d'accompagnement pouvant répondre aux besoins de différentes structures sanitaires, médico-sociales, associations privées, etc.

L'offre de formation est construite au travers des compétences internes spécifiques à la santé mentale.

Notre richesse s'appuie sur un vivier de formateurs internes, toujours en activité et exerçant dans diverses structures, qui permet un transfert de compétences par le biais de leurs expériences basées sur des cas concrets et d'actualités. Une équipe pédagogique vous accompagne à la mise en place des formations proposées.

A ce titre, chaque catalogue propose des thématiques axées sur la gestion de la violence, prévention et sensibilisation aux différentes pathologies psychiatriques, la promotion de la réhabilitation et des formations règlementaires.

Nous espérons vivement que vous trouverez les réponses à vos besoins.

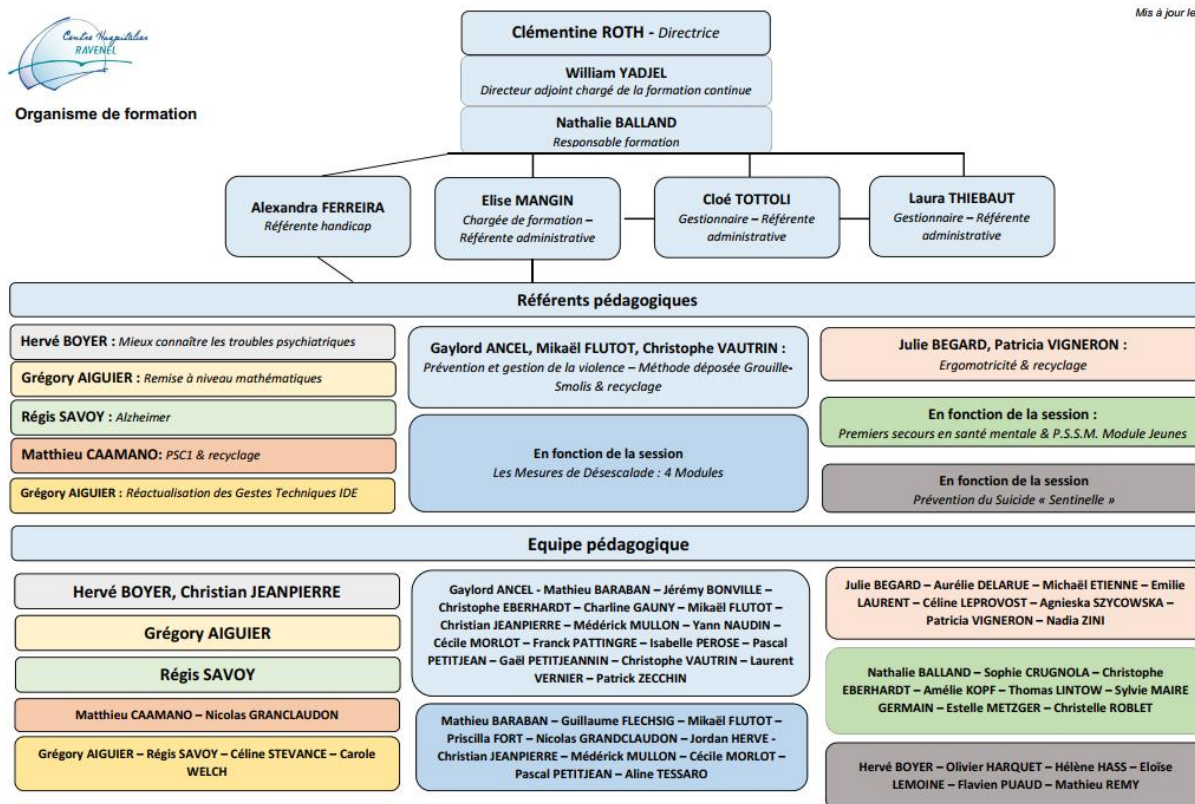


ORGANNIGRAMME



Organisme de formation

Mis à jour le 26/08/2024



Centre Hospitalier Ravenel
Organisme de Formation
1115 Avenue René Portier - 88507 Mirecourt Cedex
Tél : 03 29 37 84 07

Référent Handicap CH Ravenel,
Mme Alexandra FERREIRA
03 29 37 89 98



| MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES

■ CHOISIR SA FORMATION :

Les programmes détaillés sont disponibles dans ce catalogue, ainsi que sur notre site internet :

<http://www.ch-ravenel.fr/professionnels/formation-professionnelle.html>

■ POUR VOUS INSCRIRE :

elise.mangin@ch-ravenel.fr

 03.29.37.84.07

Afin de répondre au mieux à votre demande, vous pouvez nous transmettre :

- **« Fiche de recueil & Modalités Pratiques », pour des inscriptions collectives ou groupe intra**
- **« Fiche d'inscription individuelle » pour une inscription individuelle ou groupe inter**

Obligation dans le cadre de la certification QUALIOPI.

GROUPE INTER-ETABLISSEMENT	GROUPE COMPLET INTRA ETABLISSEMENT
L'inscription peut avoir lieu jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. <i>L'inscription sera validée uniquement après la validation du respect des prérequis par le candidat</i>	Le CH Ravenel vous proposera des dates le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du (des) formateur(s) pressenti(s). <i>La « fiche de recueil », nous permettra d'identifier votre besoin en formation et le contexte de votre demande</i>

Votre rapidité de réponse sur toutes les questions administratives permettra d'accélérer le démarrage de votre formation.

L'inscription sera validée uniquement après la validation du respect des prérequis par le candidat. Après confirmation de votre inscription, une convention vous sera transmise environ trois semaines avant le début de la formation, accompagnée des Conditions Générales de Ventes.



■ DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

AU SEIN DE NOTRE ETABLISSEMENT	AU SEIN DE VOTRE ETABLISSEMENT
1115 avenue René Porterat 88500 MIRECOURT Six salles de formation, dont 5 ayant un accès PMR (cf. plan ci-après). Parking à proximité. Repas au restaurant du personnel.	Sous réserve d'une salle adaptée aux exigences de la formation.



*Au sein de notre établissement, notre référent handicap, **Mme Alexandra FERREIRA (03.29.37.89.98)** est à votre disposition afin de définir les dispositions nécessaires à votre accueil.*

Nos programmes de formation peuvent être accessibles à des personnes en situation de handicap.

La mise en place de dispositions particulières est faite en concertation avec le référent handicap de l'établissement et le référent pédagogique de la thématique.



■ SATISFACTION PAR PROGRAMME ET PAR ANNEE :



Taux « de satisfaction - Satisfait et très satisfait »

« Nombre de structures » et « Nombre de formés » **Du 01/01 au 31/12/2023**

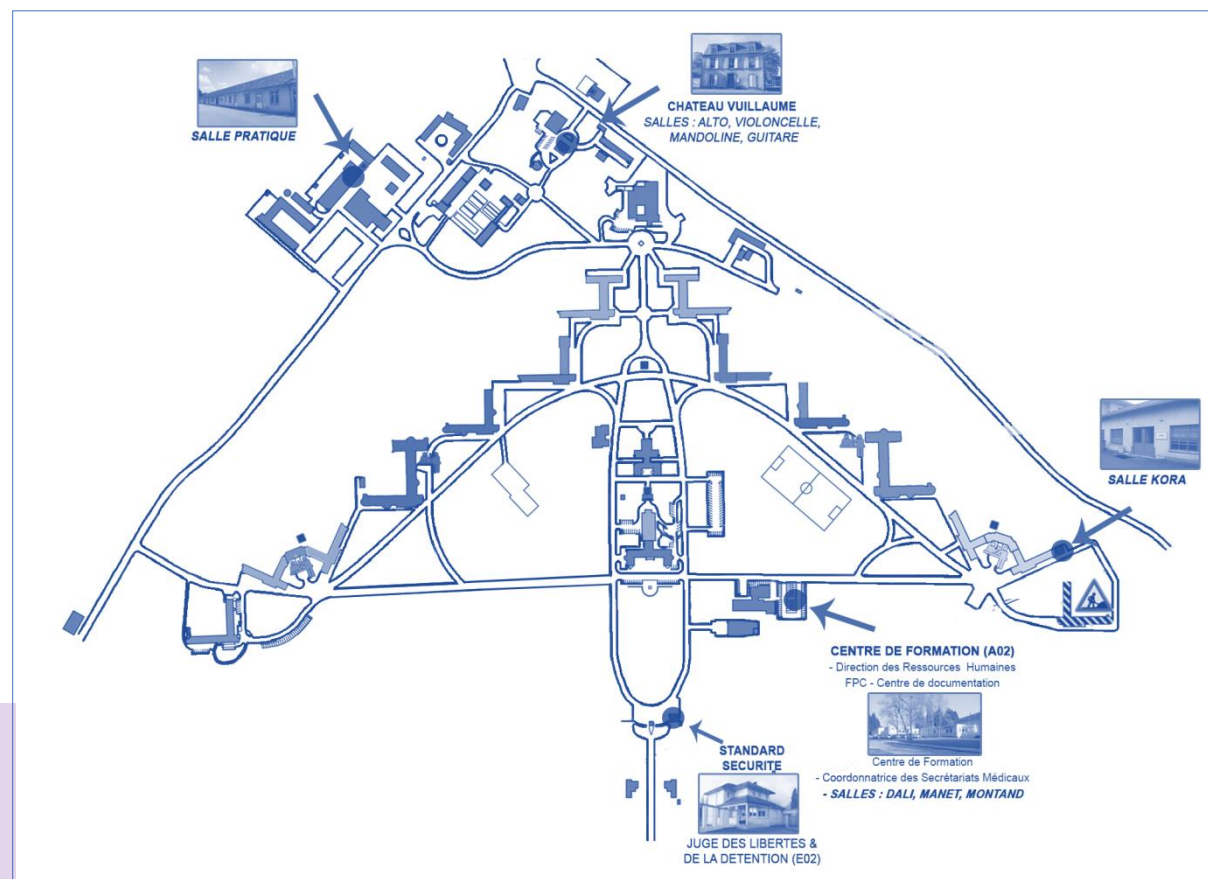
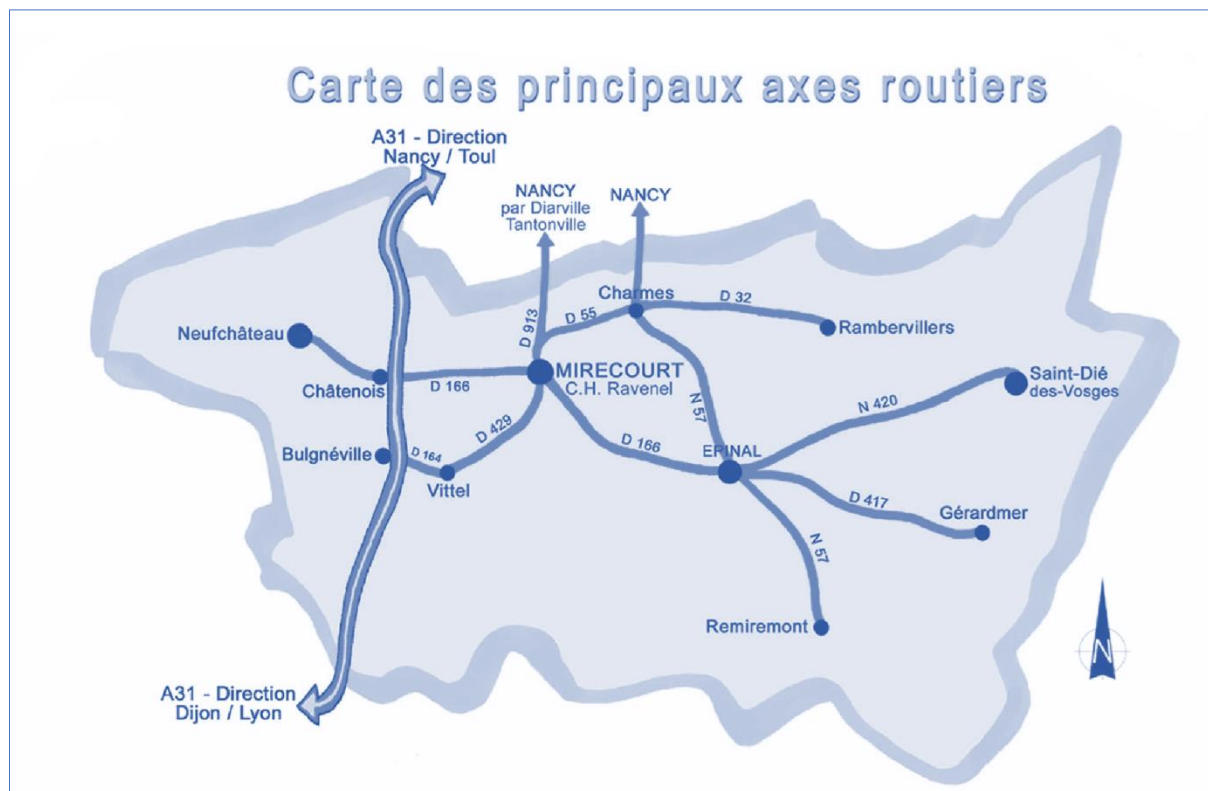


Taux de réussite



| PLAN D'ACCÈS

■ COMMENT ACCEDER AU CENTRE HOSPITALIER RAVENEL



● | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

NOUVEAU !

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- ✓ Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- ✓ Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- ✓ Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- ✓ Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale
- ✓ **ÉLÉMENTS FORTS**
- ✓ *Une démarche pédagogique participative pour :*
- ✓ *Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale*
- ✓ *Revoir ses représentations concernant la santé mentale*
- ✓ *Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale*

■ MÉTHODE

- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Exercices,
- ✓ Discussions de groupes,
- ✓ Exposés,
- ✓ Simulations,
- ✓ Histoire de cas,
- ✓ Jeux éducatifs



| **98 %** de satisfaction

19 structures : 201 formés



| **PUBLIC CONCERNÉ**

Tout Public



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants

16 maximum
par groupe

Durée

2 jours (14 heures)
consécutifs

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Accrédités par PSSM
France

Dates

A convenir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de fin de formation, sur le site PSSM France.



● | PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE – Modules Jeunes

Le module Jeunes a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- ✓ • Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- ✓ • Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information.
- ✓ Mieux faire face aux comportements agressifs

■ ÉLÉMENTS FORTS

- ✓ *Une démarche pédagogique participative pour :*
- ✓ *Prendre confiance dans l'interaction avec des jeunes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale*
- ✓ *Revoir ses représentations concernant la santé mentale*
- ✓ *Renforcer l'aide apportée aux jeunes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale*

■ MÉTHODE

- ✓ Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques
- ✓ Exercices,
- ✓ Discussions de groupes,
- ✓ Exposés,
- ✓ Simulations,
- ✓ Histoire de cas,
- ✓ Jeux éducatifs



NOUVEAU !



PUBLIC CONCERNÉ

Tout Public



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants

16 maximum
par groupe

Durée

2 jours (14 heures)
consécutifs

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Accrédités par PSSM
France

Dates

A convenir,
sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de fin de formation, sur le site PSSM France.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE 3J : Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade

NOUVEAU !

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires Améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des comportements agressifs et/ou violents en service de psychiatrie.

■ Objectif général

- ✓ Améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des comportements agressifs et/ou violents en service de psychiatrie

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- ✓ Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie
Evaluer et prendre en compte le parcours du patient, sa situation, les impacts de sa situation
Evaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- ✓ Impliquer le patient dans l'identification de ses difficultés et de ses ressources, élaborer un plan de prévention partagé
- ✓ Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
Développer des techniques de communication positive
- ✓ Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise.
Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme
- ✓ A distance de la crise : travailler avec la personne autour du comportement afin de l'aider à en prendre le contrôle et le prévenir, travailler en équipe autour des situations de stress et de violence.

■ MÉTHODE

- ✓ Grille de mesure des écarts entre la pratique et les recommandations
- ✓ Ligne de vie à construire avec le patient,
- ✓ Grille d'évaluation partagée des facteurs de risque
- ✓ Support Génialy et témoignages vidéo et audio,
- ✓ Mises en situation, simulations, fiches outils, études de cas
- ✓ Outil de repérage des indices de montée en tension, pour l'équipe et pour le patient
- ✓ Livret remis aux participants "Repères en santé mentale et psychiatrie"
- ✓ « Protocole Stop Violence », outils de stabilisation et de réduction du stress
- ✓ « Guide méthodologique de décodage, d'intervention et de prévention »



PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel soignant, social, éducatif et des divers services confrontés à la violence.
- Toute structure pouvant accueillir un public au comportement violent.



NOUVEAU !



■ MODALITÉS

Nombre de participants 8 à 14 maximum par groupe	Durée 3 jours	Coût Individuel Inter établissement : Groupe extra : Devis sur demande
Formateurs Professionnels de terrain (Infirmiers, ...)	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6

LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.



■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE ^{2JNS} : Repères pour mieux comprendre, outils pour mieux intervenir. (Administrations, Travailleurs Sociaux & Bénévoles)

NOUVEAU !

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des montées en tension, comportements agressifs et/ou violents en lien avec des problématiques de santé mentale.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- ✓ Travailler autour des représentations troubles de santé mentale et risques de violence
- ✓ Identifier les différentes formes de montées en tension, risques de violence et d'agressivité en lien avec des troubles de santé mentale
- ✓ Mieux comprendre ce qui se passe pour la personne pour mieux désamorcer
- ✓ Evaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- ✓ Mieux évaluer les risques
- ✓ Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
- ✓ Développer des techniques de communication positive
- ✓ Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme.

■ MÉTHODE

- ✓ Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ Ces apports sont abondamment illustrés par des témoignages, écrits ou vidéos, de personnes souffrant de troubles de santé mentale.
- ✓ Des exercices pratiques, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.



PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel en contact avec un public susceptible de monter en tension et de présenter des troubles de santé mentale : Administrations, Travailleurs sociaux, Bénévoles.
- Toute structure pouvant accueillir un public susceptible de monter en tension et de présenter des troubles de santé mentale



NOUVEAU !



MODALITÉS

Nombre de participants

8 à 14 maximum par groupe

Durée

2 jours

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Professionnels de terrain (Infirmiers, ...)

Dates

A convenir, sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6

LIEU

(Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.



■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | LES MESURES DE DÉSESCALADE 2JEA : Prévenir et gérer les comportements violents des enfants et adolescents en ESSMS.

NOUVEAU !

Les professionnels intervenant auprès des enfants et adolescents en ESSMS sont confrontés quotidiennement à des **manifestations de violence**.

Prévenir et traiter ces manifestations sont des conditions nécessaires afin d'assurer le **bien-être des enfants et adolescents accueillis** dans ces établissements, et de mettre en place les **conditions favorables à leur développement et leur protection**. Pour ce faire, il est tout d'abord indispensable de **comprendre** ce qui est en jeu dans la mise en place de comportements violents. Les actes ne peuvent être isolés de leur **contexte**. Ils ne peuvent être non plus isolés de **l'histoire** de l'enfant ou adolescent, de sa **problématique personnelle**.

La **représentation** de la violence est très **subjective**. Chacun en a ses propres représentations, et les **limites** de tolérance à l'expression de l'agressivité ou de la violence **varient** d'une personne à l'autre. Ces représentations, et les comportements des professionnels, leurs postures, peuvent favoriser, ou au contraire réduire les risques de manifestation des comportements violents.

Rares sont les manifestations de violence sans **signes précurseurs**. **Identifier** ces indicateurs d'alerte, **intervenir** afin de prévenir la crise, sont une première étape de l'intervention. La **gestion de la crise** demande un savoir-faire et un savoir être, sans cesse à travailler, à parfaire, et à re-questionner. Cette gestion doit se poursuivre par un **traitement de l'après crise**, impliquant l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension et la régulation de son comportement et qui permettra d'éviter la reproduction des conditions génératrices de violence. La **prise en compte** de tous ces axes de travail, et leur **application** dans la prévention et la gestion des conduites violentes seront donc les objectifs de cette formation.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Identifier et qualifier les différents types de comportements problèmes
- ✓ Savoir repérer les différents types de crise
- ✓ Connaître les techniques de désescalade
- ✓ Mieux comprendre ce qui se passe derrière chaque comportement qualifié de violent pour mieux accompagner
- ✓ Acquérir une méthodologie d'analyse et d'intervention et utiliser des supports d'intervention
- ✓ Engager l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension, la régulation et la prévention du comportement violent
- ✓ Définir un plan d'action évaluable et les différents types de réponses possibles en fonction de chaque situation
- ✓ Utiliser des outils permettant l'optimisation des moyens et la coordination des différents acteurs

■ MÉTHODE

- ✓ Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ Des exercices pratiques, études de cas, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.
- ✓ Des supports écrits sont remis aux participants : cahier du participant, outils pratiques



NOUVEAU !



| PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel intervenant auprès des enfants et adolescents en ESSMS



MODALITÉS

Nombre de participants

8 à 14 maximum par groupe

Durée

2 jours

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Professionnels de terrain (Infirmiers, ...)

Dates

A convenir, sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6

LIEU

(Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | LES MESURES DE

DÉSESCALADE ^{2JEHPAD} : Face aux

troubles psycho-comportementaux en EHPAD : Techniques de désescalade.

NOUVEAU !

Les intervenants sont parfois démunis pour faire face aux **troubles des comportements** de personnes âgées ou dépendantes. Une connaissance insuffisante des **troubles psycho-comportementaux** peut générer déstabilisation, stress, inquiétude. **Comment réagir** face à une personne délirante, incohérente, anxieuse, dépressive, revendicatrice, dans la plainte et qui monte en tension ? **Comment se situer** face à une personne opposante, agressive, voire violente ? **Comment évaluer** les risques de passage à l'acte, et les prévenir au mieux ? **Comment gérer**, lorsque la crise est là ?

Les techniques de désescalade sont des outils précieux pour mieux répondre à toutes ces situations. Le premier module sera consacré à l'**exploration des différents déterminants des troubles psycho-comportementaux**, afin de mieux les **comprendre**, les **décoder** pour mieux les **prévenir**. Le second module aura pour objectif de **travailler sur les postures professionnelles** et différentes **approches adaptées** pour une meilleure **communication** et **réponse aux besoins** des résidents. Les deux derniers modules seront consacrés à la **mise en pratique des techniques de désescalade** pour **désamorcer** les montées en tension, **gérer les crises** et ouvrir des pistes pour une **réponse adaptée** aux spécificités de chaque situation..

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des montées en tension, comportements agressifs et/ou violents en lien avec des troubles psycho-comportementaux.
- ✓ Connaître et mettre en pratique les techniques de désescalade.
- ✓ Savoir identifier les différents facteurs de risque et de protection de comportements problématiques chez les personnes accueillies en EHPAD
- ✓ Savoir prendre en compte ces différents facteurs pour une prévention des comportements problèmes Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de montée en tension ou de violence, identifier ses limites Connaître et mettre en pratique les techniques de désescalade et les approches adaptées en fonction des situations
- ✓ Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme
- ✓ Identifier les différentes formes de montées en tension, risques de violence et d'agressivité en lien avec un trouble du comportement
- ✓ Repérer pour chaque type de situation les postures à favoriser et celles à éviter Développer des techniques de communication positive
- ✓ Connaître les déterminants de la prévention

■ MÉTHODE

- ✓ **Les apports théoriques** se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- ✓ **Des exercices pratiques, mises en situation, étude de cas et analyses de situations rencontrées par les stagiaires**, permettent une expérimentation des outils présentés



NOUVEAU !



PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel travaillant en EHPAD



MODALITÉS

Nombre de participants

8 à 15 maximum par groupe

Durée

2 jours

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Professionnels de terrain (Infirmiers, ...)

Dates

A convenir, sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6

LIEU

(Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel – MIRECOURT.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.



■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



● | PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE – Méthode déposée Grouille-Smolis

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences en neutralisation, immobilisation et en auto-défense.

Ces compétences acquises permettront au stagiaire de savoir comment se défendre en cas de difficultés rencontrées avec un patient agressif ou non coopératif.

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Améliorer les conditions de travail face à des situations inhabituelles, dangereuses et stressantes.
- ✓ Apporter une approche différente, tant au plan de la réflexion qu'au plan des comportements avec des techniques de sauvegarde conforme à la loi et à l'éthique professionnelle
- ✓ Acquérir et maîtriser des techniques de sauvegarde et des principes d'auto-défense.
- ✓ Prévenir ou gérer la violence des usagers à l'encontre du personnel hospitalier.
- ✓ Savoir aider les soignants à faire face aux situations les plus critiques (agressions verbales ou physiques) avec pour impératif absolu le strict respect de l'intégralité physique et morale de la personne prise en charge comme du personnel soignant.
- ✓ Mettre en situation avec intervention au moment et maîtriser de l'intensité en fonction des situations.
- ✓ Acquérir un savoir-faire spécifique avec obtention d'un savoir-faire et d'un résultat du savoir obtenir.
- ✓ Répondre aux attentes de l'institution et des stagiaires.
- ✓ Privilégier la prévention par le dialogue en toute circonstance.

■ MÉTHODE

- ✓ Apprentissage des outils
- ✓ Mise en situation
- ✓ Analyse et vécu de chacun
- ✓ Répétition des gestes jusqu'à l'acquisition et la maîtrise



100 % de satisfaction

7 structures : 44 formés



PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel soignant, social, éducatif et des divers services confrontés à la violence et au risque de passage à l'acte dans son travail.
- Toute structure pouvant accueillir un public au comportement violent



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants

10 à 12 maximum par groupe

Durée

4 jours
(3 jours consécutifs + 1 jour)

Coût

Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateurs

Infirmiers, qualifiés sur cette méthode

Dates

A convenir, sur demande

Pré-requis

Aucun



Cf. Accessibilité en p.6

LIEU

(Cf. « MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT dans une grande salle adaptée permettant les mises en situation afin de travailler celles-ci en toute sécurité.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.



■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.

**| Possibilité d'une journée de recyclage suivant les besoins :
« Demandez le programme ! »**



● | MIEUX CONNAÎTRE LES TROUBLES PSYCHIATRIQUES

■ OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ Acquérir des connaissances théoriques, sur les manifestations des troubles psychiatriques et comportementaux.
- ✓ Pouvoir mieux «gérer» et identifier les conséquences de ces troubles sur le comportement des personnes accompagnées et leurs proches.
- ✓ Permettre aux professionnels de mieux maîtriser leur stress provoqué par ces situations.
- ✓ Pouvoir améliorer leurs interventions, positionnements et réponses concernant les publics souffrant de troubles psychiques et de troubles comportementaux.
- ✓ Intégrer la notion de démarche éthique.
- ✓ Créer du lien entre les stagiaires, favoriser la connaissance du réseau et promouvoir la notion de partenariat.

■ MÉTHODE

- ✓ Alternance d'apports théoriques et méthodologiques appliqués aux situations de travail des professionnels, discutés et illustrés par des expériences professionnelles.
- ✓ Il s'agit, pour les participants, de s'approprier les apports théoriques en lien direct avec les expériences de terrain.
- ✓ Travail sur des situations concrètes apportées par les participants.
- ✓ Cela nécessite une attitude active des participants.
- ✓ Interactions entre les participants, mais aussi entre les participants et l'intervenant.
- ✓ Diaporamas, débats et discussions.



100 % de satisfaction

6 structures : 42 formés



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel qui souhaite être sensibiliser aux différentes pathologies psychiatriques et parfaire ses connaissances dans le domaine



100 % de réussite



■ MODALITÉS

Nombre de participants
6 à 12 maximum
par groupe

Durée
2 jours consécutifs

Coût
Individuel Inter établissement :
Groupe extra :
Devis sur demande

Formateur
Cadre de Santé

Dates
A convenir,
sur demande

Pré-requis
Aucun



Cf. Accessibilité en p.6

LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT dans une grande salle adaptée permettant les mises en situation afin de travailler celles-ci en toute sécurité.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.



■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.



● | PRÉVENTION DU SUICIDE - MODULE SENTINELLE

NOUVEAU !

■ **COMPETENCES VISÉES**

- ✓ Repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail
- ✓ Aller vers les personnes repérées et ajuster ses modalités relationnelles pour entrer en contact avec elles
- ✓ Orienter et accompagner, si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- ✓ Connaître le champ et les limites de son action
- ✓ Prendre soin de sa propre santé mentale

■ **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

- ✓ S'approprier différentes notions de base: empathie, souffrance
- ✓ Travailler sur les mythes, aprioris moraux sur le suicide
- ✓ Découvrir la dynamique de la crise suicidaire
- ✓ Repérer les signes de souffrance et les signaux d'alerte d'un risque suicidaire
- ✓ Appréhender le rôle de la sentinelle

■ **MÉTHODE**

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation à partir de vignette clinique
- ✓ Utilisation d'outils pédagogiques permettant de faciliter les échanges : présentations PPT, activités interactives, etc...
- ✓ Accès aux ressources documentaires sur l'espace stagiaires sur le site internet du CODES



| **100 %** de satisfaction

1 structure : 39 formés



| **PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout public



■ MODALITÉS

Nombre de participants 6 à 12 maximum par groupe	Durée 1 jour	Coût Individuel Inter établissement : Groupe extra : Devis sur demande
Formateurs validés par le GEPS	Dates A convenir, sur demande	Pré-requis Aucun  Cf. Accessibilité en p.6



LIEU (Cf. «MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS PRATIQUES » page 7)

- ✓ Sur site au Centre Hospitalier Ravenel - MIRECOURT dans une grande salle adaptée permettant les mises en situation afin de travailler celles-ci en toute sécurité.
- ✓ Hors site dans les locaux de l'établissement demandeur.
- ✓ Formation en présentiel.

■ VALIDATION & MODALITÉS D'ÉVALUTION

Les formateurs évaluent les stagiaires à l'issue de la formation.

- ✓ Assiduité.
- ✓ Tour de table en début et fin de la session.
- ✓ Quiz des connaissances en début et fin de session
- ✓ Enquête de satisfaction.
- ✓ Attestation de stage.



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET :

Article 1 – Le Centre Hospitalier Ravenel est un organisme de formation domicilié au 1115, avenue René Porterat – 88500 MIRECOURT Cedex.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro d'activité N°**41 88 01206 88** auprès de la préfecture des Vosges. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le Centre Hospitalier Ravenel et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- *Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité ;*
- *Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.*

Afnor Certification certifie l'organisme Centre Hospitalier Ravenel pour la réalisation de prestations d'actions de formation sur le site de Mirecourt et a été évalué et jugé conforme aux exigences requises : **N° 2021/97051.1**

DISCIPLINE :

Article 2 – Les horaires de formation sont fixés par le Centre Hospitalier Ravenel et portés à la connaissance de l'établissement par le biais de la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant avertit son employeur qui prévient l'organisme de formation.

Article 3 – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués.

Article 4 – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions de formation ;
- D'entrer dans le bâtiment en état d'ivresse ;
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sans dérogation expresse, d'enregistrer ou filmer la session de formation.

Article 5 : Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires, de savoir vivre, et de savoir être en collectivité.

Article 6 – L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration d'objets personnels.

Article 7 – Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises aux stagiaires par le biais des convocations.

Article 8 – Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

SANCTIONS :

Article 9 – Tout agissement, y compris un désintérêt prononcé à suivre la formation, considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES :

Article 10 – Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.



Article 11 – Lorsque le directeur de l’organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l’intéressé contre décharge en lui indiquant l’objet de la convocation, la date, l’heure, le lieu de l’entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l’organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n’a pas d’incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 12 – Lors de l’entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 13 – La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de 15 jours après l’entretien. Elle fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d’une lettre remise contre décharge ou d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 – Lorsqu’un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d’exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n’ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu’il ait été convoqué à un entretien.

Article 15 – Le directeur de l’organisme de formation ou son représentant, informe l’employeur de la sanction prise. Celui-ci prenant à sa charge les frais de formation.

HYGIENE ET SECURITE :

Article 16 – La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l’organisme, lorsqu’elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d’un règlement intérieur, les mesures d’hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 17 – Les consignes incendie, ainsi qu’un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme, de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 18 – Règlement Général sur la Protections des Données - RGPD :

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Au sein du GHT Sud Lorraine, le CHRU a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l’exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant

Le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin — CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l’un de vos droits n’est pas respecté, vous êtes en droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL).

PUBLICITÉ DU REGLEMENT :

Article 18 – Un exemplaire du présent règlement est remis avec la convocation de formation à chaque stagiaire avant le début de la formation.

Fait à Mirecourt, le 30/05/2024.

P/Le Directeur,

L’Attachée d’Administration
Hospitalière chargée de la
formation continue

L’Attachée d’Administration
Hospitalière
Mme Nathalie BALLAND



POLITIQUE HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION



Par la loi N° 75-534 du 30 Juin 1975, l'intégration des personnes en situation de handicap dans toute activité sociale est posée en prémices comme une obligation nationale.

Prenant ancrage sur ces principes généraux de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, la loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances renforce expressément l'accès à toute action de formation pour les personnes en situation de handicap. L'instauration du droit à compensation de toute forme de handicap est ainsi clairement prescrite dans une dimension essentiellement inclusive.

Notre mission consiste à être pleinement attentifs et à offrir un accompagnement équitable à toutes les personnes que nous suivons dans le cadre de nos formations.

Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte des besoins de compensation des personnes en situation de handicap.

L'organisme de formation (rattaché au service formation continue du Centre Hospitalier RAVENEL) dispose d'un Référent Handicap, il s'agit d'une professionnelle portant cette mission de référent handicap au sein de l'établissement. Ainsi **le référent Handicap est :**

Mme Alexandra FERREIRA, Tél : 03 29 37 89 98 – alexandra.ferreira@ch-ravenel.fr

Avec l'appui du Référent-Handicap, l'organisme rattaché au service Formation Continue veille ainsi à garantir l'accessibilité à nos offres de formation aux personnes en situation de handicap :

Accessibilité aux locaux de formation

Accessibilité pédagogique

➡ Accessibilité aux locaux de formation :

L'organisme rattaché au service Formation Continue dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite (*Salles de formation en rez-de-chaussée, espace cafétéria, sanitaires...*) et pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes (*mains courantes dans les couloirs par exemple*).

➡ Accessibilité pédagogique :

Au moment de la commande de prestation formation, une fiche de recueil des besoins est adressée à la structure bénéficiaire. L'inscription d'un stagiaire en situation de handicap à une action de formation est recensée par le biais de ce formulaire.

Le référent handicap étudie alors la faisabilité de suivre la formation par le stagiaire en situation de handicap aux vues du contenu de l'action de formation et du handicap de ce dernier.

Le référent handicap mobilise et fait appel aux différents partenaires pour étudier la situation et informe le référent administratif de la suite donnée.

Le référent pédagogique de la formation est alors sollicité, il étudie les possibilités d'aménagement pédagogique de l'action formation nécessaire à la compensation du handicap.

LISTE DU RESEAU DE PARTENAIRES

ORGANISME	NOM DU REFERENT LOCAL	COORDONNEES MAIL	COORDONNEES TELEPHONIQUE
Agefiph Grand-Est		entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr	0 800 11 10 09
FIPHFIP	Phillipe CRENNER	philippe.crenner@caissedesdepots.fr	
Handi-Pacte	Stéphane GAINAUX	handipacte@ehconseil.fr	01 43 13 26 66
DREETS Grand Est	Anne MATTHEY	anne.matthey@dreets.gouv.fr	06 31 92 79 84
MDPH 54		mdphaccueil@mdph.departement54.fr	03 83 97 44 20
PSSM FRANCE		pedagogie@pssmfrance.fr	



| LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Objet :

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'établissement : Centre Hospitalier Ravenel, établissement public de santé, domicilié au 1115 avenue René Porterat, 88500 MIRECOURT CEDEX, SIRET 268 800 844 000 14, organisme de formation, dont la déclaration d'activité enregistrée au numéro 41 88 012 06 88 auprès du préfet de la région Grand Est ; et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation. Toute formation accomplie par le Centre Hospitalier Ravenel implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Réservation :

Pour garantir votre participation à une de nos sessions de formation, veuillez prendre contact avec nos services. Pour cela, contactez-nous au 03.29.37.84.07 – elise.mangin@ch-ravenel.fr. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

Accueil et horaires de la formation :

Sauf conditions particulières, la durée journalière est fixée à 7h, de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

Annulation / désistement :

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être adressée à l'organisme par écrit au plus tard quinze jours calendaires avant la date du début de stage. Toute action de formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de l'inscription moins de quinze jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 25% du coût total à l'établissement, sauf en cas de justification par arrêt de travail ou certificat médical.

Report ou annulation de session :

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou annuler une session inscrite en cas d'un nombre de participants insuffisant (les participants seront informés au plus tard cinq jours avant le début de la formation) ou en cas de force majeure. En cas de force majeure (maladie, accident de l'intervenant, grèves, conflit sociaux externes, pandémies, etc.) l'organisme ne pourra pas être tenu responsable.

Organisation de la formation :

Une fiche de renseignements sera adressée au client et devra nous être retournée impérativement. A réception de celle-ci, une convention de formation est conclue entre les deux parties. Pour les inscriptions individuelles, une convocation précisant tous les renseignements pratiques sera envoyée environ trois semaines avant le début de la formation. Une attestation de formation sera délivrée pour chaque participant, à l'issue de la formation.

Règlement intérieur :

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Tarifs :

Les prestations de formation sont fournies au prix en vigueur au moment de l'inscription. La liste des prix figure dans le catalogue et sur le site internet. Les prix indiqués sont nets et incluent l'ensemble des coûts pédagogiques (hors frais annexes). Des frais de location de salle peuvent être facturés en sus dans certains cas (coût journalier = 50 €) Ils ne sont pas assujettis à la TVA au titre de l'activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts. Les frais de participation ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire.

Documents contractuels – Facturation – Modalités de paiement :

A l'issue de la formation, l'organisme établira une facture de prestation de formation adressée au client accompagnée d'une copie des feuilles d'émargements. Les attestations de formations sont envoyées ultérieurement au client ainsi que les enquêtes de satisfactions complétées.

Le règlement s'effectue par le client à réception du titre de recettes transmis par le Trésor Public via CHORUS ou voie postale.

Retard de paiement :

Tout retard de paiement est soumis aux conditions fixées par le trésor public.



Propriété intellectuelle :

Certains contenus et supports pédagogiques sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus de certains programmes peuvent faire l'objet d'adaptations par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants. Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou communiqués à une tierce personne, même par procédé de copie, sauf accord préalable écrit de l'organisme.

Tribunal compétent :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nancy. La signature de la convention ou le fait d'assister à une session de formation implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du participant aux conditions décrites.

Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD :

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Au sein du GHT Sud Lorraine, le CHRU a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant

Le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin — CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

Toute commande passée auprès de l'organisme implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de ventes du Centre Hospitalier Ravenel.

Version 3 - Mise à jour le 15/05/2024

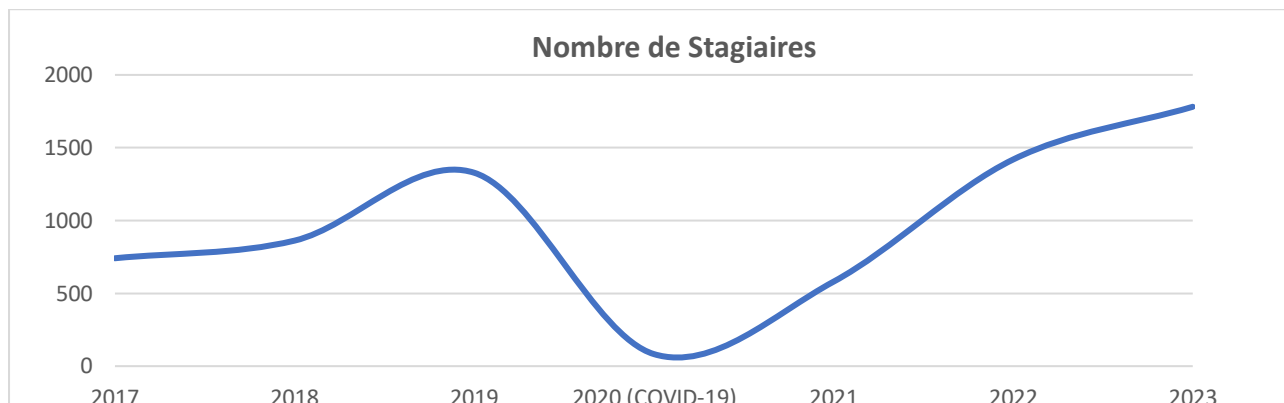
P/Le Directeur,

L'Attachée d'Administration
Hospitalière chargée de la
formation continue

L'Attachée
d'Administration
Hospitalière
Mme Nathalie BALLAND



LES RÉFÉRENCES



- ✓ **ADAPEI 88 – FAM DE NOMEXY – IME SAINT AMÉ - EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **A.D.M.R.**
P.S.C.1 & Recyclage - Manutentions & Recyclage
- ✓ **ALAJI**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **ASSOCIATION APPUI SANTE VOSGES**
Premiers Secours en Santé Mentale- Les différentes pathologies psychiatriques
- ✓ **ASSOCIATION L'ABRI POUXEUX**
Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **ATV EPINAL**
Premiers Secours en Santé Mentale - Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **AVSEA 88 –EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence - Premiers Secours en Santé Mentale- Les différentes pathologies psychiatriques
- ✓ **Association ARS54 – NANCY**
Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **C.H. EMILE DURKHEIM - EPINAL**
Repérage et gestion de la crise suicidaire - Place de l'ASHQ dans l'institution - Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **C.H. DE BOURBONNE LES BAINS**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **C.H. DE L'OUEST VOSGIEN – NEUFCHATEAU**
Prévention et Gestion de la Violence – Repérage et gestion de la crise suicidaire - Les différentes pathologies psychiatriques - Sécurité Incendie
- ✓ **C.H. DE REMIREMONT**
Prévention et Gestion de la Violence - Repérage et gestion de la crise suicidaire
- ✓ **C.H.R.S. Le Renouveau**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **C.H. SAINT CHARLES – SAINT DIE**
Prévention et Gestion de la Violence - Repérage et gestion de la crise suicidaire
- ✓ **C.H. SAINT CHARLES – TOUL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **C.H. DIEUZE**
Prévention et Gestion de la Violence – PSC1
- ✓ **CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY - LAXOU**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage - Manutentions & Recyclage – Préserver son dos - Remise à Niveau Mathématiques
- ✓ **Communauté d'Agglomération EPINAL**
Premiers Secours en Santé Mentale - Les différentes pathologies psychiatriques



- ✓ **Communauté de Communes CHARMES, DARNEY, TERRE D'EAU, NEUFCHATEAU**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **CNFPT Nancy - Neuves-Maisons**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **DGFIP Epinal**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **EHPAD LES HAUTS D'ARMANCE - ERVY LE CHATEL – LES RICEYS**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **EHPAD GONDRECOURT LE CHATEAU**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **EHPAD SAINT-MARTIN - CHARMES**
Les différentes pathologies psychiatriques - Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **EHPAD VEZELISE**
Préparation IFAS
- ✓ **EPHAD XERTIGNY / BAINS LES BAINS / DOMMARTIN SUR VRAINE**
P.S.C.1 & Recyclage - Préparation IFAS
- ✓ **E.S.A.T. BELVAL**
Manutentions - P.S.C.1 & Recyclage - Sécurité Incendie
- ✓ **FAM/FAS LE CHÂTEAU DE LA FORGE**
Les différentes pathologies psychiatriques - Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **I.M.E. VAL D'AJOL**
Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **HOPITAL VAL DU MADON / MATTAINCOURT**
Place de l'ASHQ dans l'institution - Préparation au concours IFAS/IFSI/IFCS - P.S.C.1 & Recyclage - Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- Les différentes pathologies psychiatriques - Connaissance de la personne âgée - Repérage et gestion de la crise suicidaire
- ✓ **HOPITAL LOCAL CHATEL-S/-MOSELLE**
Mobilisation du Patient
- ✓ **HOPITAL LOCAL LAMARCHE**
P.S.C.1 & Recyclage - Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **HOPITAL LOCAL DARNEY**
P.S.C.1 & Recyclage - Prévention et Gestion de la Violence
- ✓ **Mairie de Mirecourt**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **M.A.S. LES CHARMILLES – THAON LES VOSGES**
Mobilisation des patients & Recyclage - Manutention des charges & Recyclage - Sécurité Incendie
- ✓ **MAISON D'ARRÊT EPINAL**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **MAISON D'ENFANTS A SENONES**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **MAS L'effeuilly– DARNEY**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **MECS LA PASSERELLE EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage
- ✓ **MAS – LE THILLOT**
Prévention et Gestion de la Violence – Méthode déposée Grouille Smolis
- ✓ **O.H.S. – LUNEVILLE– FLAVIGNY-S/-MOSELLE**
Prévention et Gestion de la Violence - Manutentions
- ✓ **P.E.T.R. REMIREMONT**
Premiers Secours en Santé Mentale
- ✓ **UTML MPJM - EPINAL**
Prévention et Gestion de la Violence & Recyclage



CATALOGUE FORMATION



2025

P.T.S.M.



Organisme de Formation

Tél. 03 29 37 84 07

Numéro d'agrément

41 88 01206 88



Centre Hospitalier Ravenel

1115 avenue Porterat
88500 Mirecourt

Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Mis à jour le 01/09/2024

